

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 9 (1864)  
**Heft:** 21

**Buchbesprechung:** Bulletin bibliographique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Dit pour le chef du mouvement de l'Ouest-Suisse, 29 avril 1861, T. 58, p. xxvi.

Déclaration avec le grand-duché de Hesse sur l'exemption militaire, 1860, T. 57, p. cccxc.

Adhésion du Valais à cette convention, 1860, T. 58 (v. de 1861), p. xvi.

Adhésion de Vaud à cette convention, 1862, T. 69, p. ccxi, ainsi qu'à celles conclues avec le Wurtemberg, la Prusse, Brême et la Bavière.

Déclaration avec Brême sur l'exemption militaire, 1860, T. 57, p. cccxciv.

Déclaration avec les Pays-Bas sur l'exemption militaire, 1862, T. 59, p. cccxiii.

Adhésion de Vaud à une convention sur l'exemption militaire avec Nassau, 1864.

---

#### BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Un de nos concitoyens, M. Victor Cérésole, séjournant à Venise, a fait dans les archives de la Sérénissime République des trouvailles importantes pour l'histoire militaire de la Suisse, et dont il vient de publier le résultat.

M. Cérésole avait fait paraître, il y a quelques mois déjà, un premier opuscule fort intéressant, une autobiographie du célèbre duc Henri de Rohan. Cette notice, datée de Coire le 24 avril 1637, était inédite; M. Cérésole l'a publiée pour la première fois en l'enrichissant de notes historiques.

Cette publication n'était qu'un fragment d'un travail bien plus considérable que préparait M. Cérésole. Sous le titre de : *La République de Venise et les Suisses*, il vient de faire imprimer à Venise, en langue française, un premier relevé analytique des principaux manuscrits des archives de Venise se rapportant à la Suisse.

Les plus anciens documents dans lesquels paraît un nom suisse, sont des années 1563 et 1564. Beaucoup d'entr'eux ont dû être détruits à cette époque reculée dans les incendies qui ont plus d'une fois dévasté le palais des Doges et ses archives. Les actes du 15<sup>e</sup> siècle sont plus nombreux, alors qu'il existait déjà un traité entre la Suisse et Venise.

L'époque où les relations entre les deux Républiques ont été les plus étroites, c'est le 16<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle. C'est aussi de cette époque que traite la plus grande partie de l'ouvrage et nous y trouvons une moisson remarquablement riche. Il serait impossible d'en donner un bref aperçu. Nous nous bornons à citer par exemple, les relations faites heure par heure, par des agents vénitiens, des diverses péripeties de la bataille de Marignan.

En revanche les papiers de l'époque de Bourgogne manquent entièrement, ce qui est assez curieux; on se trouve toujours réduit, pour les événements communs aux Suisses et aux Italiens, aux dépêches des ambassadeurs milanais près du duc Charles-le-Téméraire, publiées par M. de Gingins.

— Tout le monde connaît dans la Suisse allemande l'excellent manuel de M. le colonel fédéral Schädler, sur les devoirs du soldat suisse dans le service intérieur, de garde et de campagne. Il y est le *vade mecum* de chaque milicien; ce qui se justifie pleinement quand on sait que, dans mainte occasion, il peut tenir lieu des règlements eux-mêmes. Nous apprenons que ce petit livre va être traduit et publié en français par les soins de M. le lieutenant fédéral Adolphe, employé au Département militaire fédéral. Il sera imprimé en format aussi portatif qu'un porte-monnaie, et paraîtra dans le courant de décembre prochain chez MM. Montandon frères à Neuchâtel. Les miliciens de la Suisse française feront sans nul doute un bon accueil à cette utile publication.

---